



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'une part, de la réorganisation et de l'extension des activités de l'Ecopôle de Gueltas à Branguily 56920 GUELTAS, et d'autre part, de l'institution de servitudes d'utilité publique sur deux parcelles situées à deux cents mètres ou moins des limites de la zone d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux, qui fait l'objet de la présente demande au titre des installations classées, sera ouverte pendant une durée de six semaines du 25 février 2013 au 8 avril 2013 inclus à la mairie de GUELTAS. Toute personne pourra venir consulter le dossier comportant une étude d'impact pendant les horaires d'ouverture au public et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur. Durant cette période, une réunion publique sera organisée par le commissaire-enquêteur.

Le projet de servitudes d'utilité publique porte sur les parties de parcelles n°132 et 133 - section B du plan cadastral de Gueltas. La société SITA Ouest pourra avoir accès aux emprises concernées pour y effectuer l'entretien dans le cadre des mesures de sécurité prévues (prévention des incendies). Sur les parties de parcelles concernées, l'usage des terrains sera réservé aux activités compatibles avec l'activité de stockage de déchets non dangereux. Seront interdites les constructions d'habitations habituellement occupées par des tiers, les centres de vie et d'établissement recevant du public, la réalisation de tout immeuble occupé ou habité par des tiers et de tout terrain destiné à des activités sportives ou de loisirs.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable sur les sites Internet de la DREAL Bretagne et des services de l'Etat dans le Morbihan.

Ces projets sont présentés par Monsieur Leblanc, directeur de la société SITA OUEST. Ils font l'objet de deux procédures susceptibles d'aboutir à :

- une autorisation d'exploitation au titre de la législation sur les installations classées, assortie de prescriptions ou à un refus prononcé par M. le préfet du Morbihan ;
- l'institution d'une servitude d'utilité publique telle que le permet l'article L 515-12 du code l'environnement, prononcée par M. le préfet du Morbihan.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de l'exploitant ou du bureau d'étude SAFEGE à Nanterre.

Sont désignés par M. le président du tribunal administratif, Jean-Paul VALDENNAIRE (officier de la marine en retraite) et Albert DAVALO (ingénieur en retraite) respectivement commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de GUELTAS :

- Lundi 25 février 2013, de 9h à 12h
- Mardi 5 mars 2013, de 9h à 12h
- Mercredi 13 mars 2013, de 14h à 17h
- Jeudi 21 mars 2013, de 9h à 12h
- Samedi 30 mars 2013, de 9h à 12h
- Mardi 8 avril 2013, de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de Gueltas du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat du Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).